

applaudi lorsqu'il a repris son siège, parce que cela ressemble plus à l'énonciation d'un programme sur une question qui intéresse le peuple, qu'à aucune déclaration qu'ils aient jamais ou l'occasion de lui entendre faire. Comme je l'ai dit, il peut se faire qu'il soit à regretter que cet arrangement n'ait pas réussi, qu'il n'ait pas atteint le but que l'on se proposait d'atteindre, qu'il n'ait pas fourni le capital qui était nécessaire. On peut regretter qu'il soit plus tard devenu nécessaire pour la compagnie de demander l'emprunt de la dernière session, mais les faits existent et il nous faut les traiter comme des faits; il me semble qu'il serait tout à fait puéril pour nous d'agir dans l'espoir que ceux qui ont acheté des stocks parce que le gouvernement, avec la sanction du parlement du Canada, avait conclu un arrangement, céderont leurs droits et remettront l'argent qu'ils ont reçu comme dividendes.

L'honorable député a fait aujourd'hui une remarque que j'approuve de tout cœur. Il a dit qu'il consentait volontiers qu'on le mesurât à la même aune qu'il mesure les autres. Je crois qu'il serait bon de citer ici un extrait très remarquable d'un discours non moins remarquable prononcé par l'honorable député dans une occasion importante. Cela vaudra la peine que la Chambre y consacre quelques moments d'attention. Le discours prononcé par l'honorable député à l'occasion dont je parle, a été fait avant qu'il eût eu beaucoup d'expérience dans la vie publique. Il a été fait avant qu'il eût été gâté, je suppose, par les luttes ayant pour but d'acquérir le pouvoir ou d'aider aux autres à l'acquérir. Il a été prononcé à une époque où il était plus habitué à la pratique de la profession d'avocat, et alors que ses opinions étaient plus judicieuses qu'elles ne l'ont été, je le crains, dans le cours du débat actuel. Le 1^{er} avril 1871, l'honorable député fit un discours très important et très éloquent en cette Chambre au sujet de la résolution pour l'admission de la Colombie Anglaise dans l'Union et de la construction du chemin de fer du Pacifique canadien; et à cette époque, alors qu'il était meilleur juge que politicien, lorsque son jugement était droit, lorsqu'il n'avait pas été souillé ou démoralisé par la lutte pour le pouvoir, il fit une déclaration relative aux obligations qui incombent au Canada, aux hommes d'Etat canadiens et au peuple du Canada, en vertu de l'arrangement conclu entre le Canada et la Colombie-Anglaise. Il disait :

L'homme qui voterait en faveur de cette proposition avec l'intention secrète de ne pas sacrifier le dernier dollar, si cela était nécessaire, pour remplir les obligations ainsi contractées, serait un malhonnête homme. Si nous ne sommes pas prêts à le faire, alors nous ne sommes pas dignes d'avoir une existence nationale, et l'existence nationale ne vaut pas la peine qu'on l'acquière. Ceci n'est pas une simple mesure pour la construction d'une voie ferrée que nous pourrions abroger en aucun temps si cela devenait nécessaire, mais si elle est adoptée, elle sera irrévocable.

Je n'avais pas l'honneur d'occuper un siège au parlement à cette époque, mais je me rappelle très bien avoir lu le discours de l'honorable député, et les principes posés dans l'extrait que je viens de lire, et je pensais alors comme je pense aujourd'hui que ces paroles expriment loyalement et correctement l'obligation qui incombait au gouvernement et au peuple du Canada, en vertu de l'arrangement conclu avec la Colombie-Britannique pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. Je crois que l'honorable député avait raison lorsqu'il disait que celui qui eût voté en faveur de cette proposition avec l'intention secrète de ne pas sacrifier le dernier dollar, si cela était nécessaire, pour remplir l'obligation ainsi contractée, eût été un malhonnête homme, et que si l'obligation était une fois contractée le pays devait être tenu en honneur de la remplir. Eh bien, le bill a été passé, l'obligation a été contractée, et la Puissance du Canada, ses hommes publics des deux partis politiques, qu'ils aient voté pour ou contre, sont tenus de remplir cette obligation que l'honorable député décrivait alors. Et de plus, comme il le disait avec raison, l'obligation était irrévocable et engageait les deux partis politiques.

Lorsqu'il s'agit d'une grande obligation nationale de cette nature, d'une obligation qui n'est pas tout simplement une mesure pour construire un chemin de fer, comme l'honorable député l'a dit, les devoirs respectifs du gouvernement et de l'opposition sont absolument les mêmes à un certain point de vue. Il est vrai que l'administration doit prendre la responsabilité de pourvoir aux voies et moyens par lesquels on pourra remplir la grande obligation nationale, mais le chef et les membres de l'opposition sont tenus, par la même obligation, de donner leur concours à ces voies et moyens, à moins qu'ils ne peuvent montrer des raisons suffisantes et tangibles à l'encontre. Ils sont certainement tenus de ne pas faire d'opposition factieuse. Je considère l'obligation décrite par l'honorable député comme étant à peu près de même nature que l'obligation de l'opposition et de son chef dans le cas d'une invasion du pays par un ennemi étranger, ou dans le cas d'une guerre comme celle de notre Nord-Ouest.

Si je ne me trompe, si l'obligation et les devoirs de l'honorable chef de l'opposition, relativement à ce chemin de fer, sont analogues à ses devoirs dans le cas d'une invasion du Canada par un ennemi étranger, que dirait-on d'un parti politique ou de son chef qui conseilleraient la reddition à l'ennemi, qui décourageraient les enrôlements, qui vanterait la bravoure de l'ennemi, qui exagérerait la force de l'ennemi, qui l'encouragerait en lui faisant parvenir des rapports à l'effet que nous mourons de faim, que nous sommes pauvres et sans ressources, incapables de payer nos dettes et encore moins quelque emprunt futur; qui refuserait toute aide et qui dans chaque cas s'opposerait à ce qui serait proposé par le gouvernement? J'ose affirmer que dans le cas d'une invasion par un ennemi du dehors, le chef de l'opposition qui conseilleraient de mettre bas les armes et qui donnerait de toutes les manières toute l'aide possible à l'ennemi, serait traité d'anti-patriote, et l'on ne pourrait pas dire de lui qu'il aiderait à remplir l'obligation que le pays serait tenu en honneur de remplir. J'ose affirmer que l'honorable député a conseillé la capitulation. Il a conseillé la capitulation à l'ennemi dans la question du chemin de fer du Pacifique canadien en faisant tout en son pouvoir avec toute son influence et son éloquence en cette Chambre, sur les tréteaux, dans la presse et devant le pays, pour empêcher la construction de tout ce qui était de nature à pouvoir être appelé le chemin de fer du Pacifique canadien. Je prétends dire que ce plan que l'honorable député persiste à réclamer comme sien, bien qu'il le fasse un peu plus timidement cette session que pendant les sessions précédentes, ce plan qu'il réclame encore comme faisant partie de son programme et qui consistait à construire les sections des prairies, laissant de côté les deux extrémités—je dis que ce plan n'était pas celui d'un chemin de fer du Pacifique canadien.

En conseillant cette ligue de conduite, je prétends qu'il a conseillé la capitulation à l'ennemi. Non seulement, il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher que l'on s'acquittât d'une obligation à laquelle, d'après ces propres paroles, il était tenu en honneur, mais il a découragé les enrôlements, pour continuer la comparaison. Et comment? En dépréciant la valeur des terres au Nord-Ouest et le long de la ligne du chemin de fer, en disant que ce sont de mauvaises terres et que l'on peut en avoir de meilleures en allant ailleurs; en dépréciant le pays en général et le caractère général du dit chemin de fer, en rapâtissant le chiffre des affaires en perspective et en exagérant le coût de l'exploitation, en décourageant l'immigration, en encourageant l'émigration, en diminuant le chiffre réel de l'immigration et en exagérant l'exode sous tous les rapports, l'honorable député a découragé les enrôlements.

Et, M. l'Orateur, il a vanté la bravoure de l'ennemi, il a exagéré sa force, en louant les Etats-Unis, en louant les terres de nos voisins, leur climat, leurs règlements relatifs à la vente des terres, leurs communications par voie ferrée, leur politique commerciale, leur politique relative